

<b>Compte-rendu synthétique du CTM du vendredi 13 décembre 2013</b>
---

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le vendredi 13 décembre 2013, de 9h30 à 17h30.

Il a pu valablement délibérer en présence de plus de la moitié des représentants du personnel.

Étaient présents à l'ouverture de la réunion : **Madame Aurélie FILIPPETTI**, Ministre de la Culture et de la Communication et Présidente du comité technique ministériel, Madame Laurence ENGEL, directrice de cabinet de la Ministre de la Culture et de la Communication et **Monsieur Jean-François COLLIN**, secrétaire général du Ministère, **les représentants des directions générales**, ainsi que **les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD-Culture Solidaires, du SNAC-FSU et de l'UNSA**, membres titulaires représentants du personnel.

**Le représentant de la CGT-Culture a été désigné secrétaire adjoint de séance.**

La Ministre a présenté les grandes orientations de la politique des ressources humaines pour le ministère en rappelant les réalisations statutaires et indemnitaires mises en œuvre depuis 18 mois et les priorités à venir centrées sur la valorisation des carrières des personnels notamment les catégories C et B, et les conditions de vie et de travail des agents. Cette intervention est consultable sur le site intranet du Ministère.

La CGT appelle l'attention de la Ministre sur ses revendications : revaloriser les taux de promotion ; accroître la rémunération indiciaire des agents de catégorie C ; augmenter les moyens et arrêter la suppression des emplois dans les DRAC ; inquiétude sur le devenir des missions et des emplois dans les DRAC notamment au regard du projet de loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et affirmation des métropoles.

La CFDT ne partage pas complètement le bilan dressé par la Ministre notamment sur la qualité du dialogue social dans le Ministère et sur la mise en œuvre du plan de dé-précarisation au sein de l'INRAP. En outre, elle rejoint les revendications de la CGT relatives à l'amélioration des taux promus-promouvables ; sur le retour au droit commun des emplois inscrits au décret liste ; sur la revalorisation des moyens dans les DRAC.

SUD-Culture Solidaires revient quant à elle sur la prime de 500 euros accordée par la Ministre aux agents de catégorie C du titre 2. SUD conteste le fait que cette prime ne concerne pas deux établissements (la BNF et le Louvre).

Le FNAC-FSU considère que la mise en œuvre de la loi Sauvadet n'est pas complètement satisfaisante. Elle revendique également l'arrêt du recours à l'intérim et à l'externalisation ; la revalorisation des moyens et l'arrêt de la suppression des effectifs dans les DRAC.

Par ailleurs, toutes les organisations syndicales ont partagé leur inquiétude relative à la mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation (transfert des compétences des DRAC aux collectivités territoriales ; modification du champ de compétences du Ministère).

La Ministre a répondu de manière thématique aux différentes revendications des représentants du personnel :

- sur la décentralisation : la Ministre rappelle que les compétences des DRAC ne sont pas négociables ou transférables. En effet, dans la loi, il n'est prévu aucun transfert de compétences des DRAC, seule une délégation de compétence est envisagée avec une durée

et un objectif précis. En outre, cette délégation ne peut être mise en œuvre qu'avec l'accord du Ministre concerné.

- il n'y a pas de suppression d'emplois en DRAC mais une réduction des vacances d'emplois. Il n'y a pas non plus de diminution des crédits dans les DRAC. Les priorités du Ministère les concernant sont maintenues.
- sur la question de la transparence des données indemnitaires : le calendrier de mise en ligne sur l'intranet a été donné par la Ministre. Concernant la prime de 500 euros, seuls 225 agents sur 3550 vont toucher moins de 500 euros en raison des plafonds indemnitaires. Pour la BNF et le Louvre, les agents bénéficient des primes propres à ces établissements.
- Une note a été adressée à la Ministre de la Fonction Publique et au Ministre du Budget pour souligner la situation dégradée des agents du MCC au regard des autres ministères et demander un alignement par le haut.
- sur les concours (hors recrutement Sauvadet) : 439 recrutements seront prévus pour 2014 qui doivent être mis en regard avec les 254 recrutements effectués en 2012 et les 266 en 2013..

**NB :** *Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de séance qui sera mis en ligne ultérieurement sur l'intranet Sémaphore.*

#### **Dix points étaient inscrits à l'ordre du jour du CTM :**

1° Approbation des procès-verbaux des comités techniques ministériels des 26 février, 19 avril et 21 mai 2013 ;

2° Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) ;

3° Projet de loi de finances et Emplois 2014 (*pour information*) ;

4° Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 mars 2003 portant application au ministère de la culture et de la communication du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 relatif à la création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État (*pour avis*) ;

5° Projet d'arrêté fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux membres du corps et au chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles (*pour avis*) ;

6° Projet d'arrêté relatif à la prorogation du mandat des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des chefs de travaux d'art relevant du ministère de la culture et de la communication (*pour avis*) ;

7° Projet de décret n° 2013-419 du 22 mai 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État relevant du ministre chargé de la culture (*pour avis*) ;

8° Projet de décret abrogeant certains statuts d'emploi des établissements publics du musée du Louvre et du musée et du domaine national de Versailles (*pour avis*) ; Projet de décret abrogeant les dispositions relatives à certains emplois des établissements publics du musée du Louvre et du musée et du domaine national de Versailles (*pour information*) ;

9° Présentation du bilan formation 2012 (*pour information*) ;

10° Présentation de la note pluriannuelle d'orientation de la formation professionnelle continue 2014-2016 (*pour information*).

**Point n°1 : Approbation des *procès-verbaux des comités techniques ministériels des 26 février, 19 avril et 21 mai 2013* ;**

- **PV du CTM du 26 février 2013** : Le secrétaire adjoint de séance était M. Didier Durieux (SNAC-FO).

*Les observations de la CGT-Culture sur ce PV seront communiquées très prochainement au Bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire.*

Le PV a été adopté à l'unanimité des membres présents (CGT-Culture, CFDT-Culture, SNAC-FSU, UNSA, SUD-Cultures Solidaires).

- **PV du CTM du 19 avril 2013** : Le secrétaire adjoint de séance était M. Tahar BEN REDJEB (SUD Culture)

Le PV a été adopté à l'unanimité des membres présents (CGT-Culture, CFDT-Culture, SNAC-FSU, UNSA, SUD-Cultures Solidaires).

- **PV du CTM du 21 mai 2013** : Le secrétaire adjoint de séance était M. Jean-Luc Sarrola (UNSA).

Le PV a été adopté à l'unanimité des membres présents (CGT-Culture, CFDT-Culture, SNAC-FSU, UNSA, SUD-Cultures Solidaires).

*Remarque : les PV désormais validés, il n'y a plus de retard dans l'approbation de ces documents.*

**Point n°2 : Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) ;**

Les divers points inscrits dans le tableau de suivi ont fait l'objet de débats entre l'administration et les organisations syndicales. Au terme de ces débats, ont été actés :

- l'intégration de divers indicateurs dans le tableau relatif au suivi des emplois d'avenir : la CGT souhaite que le tableau fasse désormais apparaître : les durées de contrats, l'âge de la personne concernée, le nombre de tuteurs, le montant des formations mises en œuvre (budget prévu et dépenses), les actions de formation réalisées.
- la transmission par l'administration des remontées des établissements publics dérogatoires concernant leur volonté ou non de rester dans le décret liste.
- une réunion est programmée le 16 janvier sur la requalification de la filière administrative afin de décliner les priorités fixées par la Ministre.

**Point n°3 : Projet de loi de finances et Emplois 2014 (pour information) :**

Ce point a été présenté par la Ministre le 30 septembre 2013 aux organisations syndicales du Ministère et a fait l'objet d'une réunion de préparation spécifique au CTM le 12 novembre 2013. Les déclarations effectuées par les organisations syndicales seront annexées au procès-verbal.

**Point n°4 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 mars 2003 portant application au ministère de la culture et de la communication du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 relatif à la création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État (pour avis) :**

Il s'agit d'actualiser l'arrêté du 28 mars 2003 portant application au ministère de la culture et de la communication du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 relatif à la création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État.

Cet arrêté permettra de traduire réglementairement :

- les pratiques de gestion : alimentation du CET par jours entiers ; alimentation du CET par des jours de congés annuels, des jours de fractionnement, des jours ARTT ; certification par le supérieur hiérarchique de la demande d'alimentation ; modalités de l'information des agents sur l'état de leur CET ;

- la lecture des textes relatifs au temps de travail : possibilité d'accoler les congés pris au titre du compte épargne-temps à différents congés ; non fermeture automatique du CET en cas d'utilisation complète de l'épargne.

Un débat s'est engagé sur cette question : les organisations syndicales souhaitent qu'une meilleure information soit transmise aux agents à ce sujet. L'administration s'engage à ce que ce texte **soit accompagné d'une note informative. La CGT-Culture regrette que le CHSCT n'ait pas été consulté sur cette question en amont. La question sera évoquée en CHSCT.**

**Vote contre :** CGT-Culture (7 voix) ;

**Vote pour :** SUD Cultures Solidaires (2 voix) ;

**Abstention :** CFDT-Culture (3 voix)

*Absents: L'UNSA et le SNAC-FSU*

**Point n°5 : Projet d'arrêté fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux membres du corps et au chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles (pour avis) :**

Il s'agit d'aligner les plafonds de la prime de fonctions et de résultats des membres de l'IGAC tout comme celle de l'inspection de l'éducation nationale sur les autres inspections. La CGT-Culture considère, de manière générale, que la mise en œuvre de la PFR manque de transparence. La CGT souhaite connaître la cotation des postes et le coût de la mise en œuvre. L'administration indique que cette mise en œuvre se fera à coûts constants et que la cotation des postes est en cours.

Les organisations syndicales regrettent de manière plus générale la suppression de l'observatoire des rémunérations qui permettait de rendre plus transparent pour les agents les montants des primes.

L'administration accepte la démarche de transparence. Elle s'engage donc à transmettre un document décrivant la situation indemnitaire des agents sous forme de nuages de points.

**Vote contre :** CGT-Culture (7 voix) ; SUD Cultures Solidaires (2 voix) ; CFDT-Culture (3 voix)

*Absents : L'UNSA et le SNAC-FSU*

**Point n° 6 : Projet d'arrêté relatif à la prorogation du mandat des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des chefs de travaux d'art relevant du ministère de la culture et de la communication (pour avis) ;**

Cette instance a été prorogée une 1ère fois, pour une durée d'un an, par arrêté interministériel du 28 mars 2013 relatif à la prorogation du mandat des membres des comités techniques, des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, des commissions consultatives paritaires du ministère de la culture et de la communication.

**Cette première prorogation arrivant à son terme à la mi-janvier 2014, nous sommes contraints de proroger une nouvelle fois la durée du mandat des membres de cette instance pour une durée de 6 mois, dans le respect des dispositions de l'article 42 du décret n° 82-451 relatif aux commissions administratives paritaires (la durée maximale de prorogation étant de dix-huit mois).**

**Vote pour :** SUD Cultures Solidaires (2 voix) ;

**Abstention :** CFDT-Culture (3 voix) CGT-Culture (7 voix)

**Ces deux organisations syndicales motivent leur abstention par leur attachement au principe d'une élection périodique des représentants mais comprennent la nécessité de proroger ces mandats.**

*Absents : L'UNSA et le SNAC-FSU*

**Point n°7 : Projet de décret n° 2013-419 du 22 mai 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État relevant du ministre chargé de la culture (pour avis).**

La CGT-Culture considère que l'ensemble des corps de catégorie A devrait être ouverts aux recrutements réservés.

**Vote pour :** CGT-Culture (7 voix) ; SUD Cultures Solidaires (2 voix) ; CFDT-Culture (3 voix)

**Absents:** L'UNSA et le SNAC-FSU

**Point n°8 : Projet de décret abrogeant certains statuts d'emploi des établissements publics du musée du Louvre et du musée et du domaine national de Versailles (pour avis) ; Projet de décret abrogeant les dispositions relatives à certains emplois des établissements publics du musée du Louvre et du musée et du domaine national de Versailles (pour avis) ;**

**Vote pour :** CGT-Culture (7 voix) ; SUD Cultures Solidaires (2 voix) ; CFDT-Culture (3 voix)

*Absents: L'UNSA et le SNAC-FSU*

**Point n°9 : Présentation du bilan formation 2012 (pour information) :**

Ce bilan ministériel relatif à la formation a déjà été présenté aux organisations syndicales lors de la commission formation qui s'est réunie le 20 septembre 2013. Il a été présenté à nouveau lors du CTM. Un débat s'est tenu suite à cette présentation.

La CGT-Culture souhaite que l'explication de la baisse des besoins formation pour les agents de catégorie C soit **annexée au PV. L'administration explique que cette baisse est relative car elle s'inverse fortement pour la fin de l'année 2011.**

Les organisations syndicales souhaitent que leur soit communiquée la liste des prestataires privés. Cette liste leur sera effectivement transmise. En outre, elles souhaitent qu'un point de suivi soit réalisé avec l'administration sur l'usage du droit individuel de formation (DIF) ; sur le dispositif de la période de professionnalisation et sur la doctrine ministérielle d'articulation entre formateurs internes et externes.

**Point n°10 : Présentation de la note pluriannuelle d'orientation de la formation professionnelle continue 2014-2016 (pour information).**

*Remarque : cette note doit être présentée au CTM pour avis et non pour information. Elle est donc soumise à l'avis du CTM.*

Cette note répond à la demande formulée lors du CTM du 21 mai 2013 de disposer au sein du Ministère d'orientations pluriannuelles en matière de formation professionnelle continue.

Cette note a été présentée en commission formation le 20/09/13 et a été rediscutée le 24/10/13. Elle a été ré-adressée le 31/10/13 aux membres de la commission après prise en compte des nombreuses demandes de modification des organisations syndicales. Les directions générales ont été associées très étroitement à son élaboration.

La CGT regrette que cette note ne porte pas d'engagement sur la période en termes de moyens budgétaires et humains (maintien, voire renforcement, du réseau des responsables de formation dans toutes les structures).

La CGT-Culture a communiqué ses propositions d'amendements sur la note pluriannuelle. La plupart des amendements ont été acceptés par l'administration à l'exception de l'inscription d'une offre de formation post-recrutement aux enseignants. L'administration souhaite travailler sur cette question en lien avec les organisations syndicales pour un retour au mois de juin prochain. Par ailleurs, il a été acté que les comptes-rendus de commission formation seront annexés dans le dossier du CTM lors de chaque présentation du bilan.

**Abstention :** CGT-Culture (7 voix) ;CFDT-Culture (3 voix) ; SUD Cultures Solidaires (2 voix).

**Les organisations syndicales soulignent la qualité du travail du SRH mais s'abstiennent eu égard à l'absence de plan de formation propre à la DGMIC.**

*Absents: L'UNSA et la SNAC-FSU*

**Les questions diverses suivantes ont ensuite été posées :**

- sur le rapport IGAC relatif au Mont Saint Michel : ce rapport est demandé par la CFDT-Culture (le rapport devait être adressé aux organisations syndicales en juin 2013). L'administration s'engage à le communiquer dès qu'il aura été achevé.
- sur la question de l'arrêté ministériel relatif aux fonctions rendant les attachés éligibles au GRAF. Le projet d'arrêté a été soumis aux organisations syndicales en juillet dernier. L'administration s'engage à adresser de nouveau aux organisations syndicales le projet d'arrêté.
- sur le prochain concours des enseignants en architecture : après une année d'absence de concours, la CGT-Culture déplore que l'ensemble des postes vacants ne soient pas ouverts au concours (30 postes vacants feront l'objet de recrutements d'enseignants associés). La CGT-Culture souhaite que tous les postes soient ouverts au concours. La direction générale des patrimoines (DGP) indique que 82 postes seront ouverts (ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes). L'administration s'engage à échanger avec la DGP sur cette question et à revenir vers la CGT-Culture.
- sur la rémunération de certains personnels du Titre 3 : la CGT souligne le fait que dans les établissements d'enseignement, aucun cadre de gestion ne soit appliqué aux agents non titulaires. L'administration prend note de cette question et s'engage à faire connaître sa position lors du prochain CTM.